



## TARIF contrat de service RGPD\*

Qualification des collectivités : → « Population » pour les communes * → « Nombre d'agents » pour les EPCI, syndicats, etc. **	Forfait Annuel (euros)
Communes de 0 à 100 habitants Etablissements publics moins de 2 agents	330
Communes de 101 à 200 habitants Etablissements publics de 2 à 3 agents	345
Communes de 201 à 300 habitants Etablissements publics de 4 à 5 agents	360
Communes de 301 à 500 habitants Etablissements publics de 6 à 7 agents	390
Communes de 501 à 1000 habitants Etablissements publics de 8 à 9 agents	465
Communes de 1001 à 1500 habitants Etablissements publics de 10 à 14 agents	540
Communes de 1501 à 2000 habitants Etablissements publics de 15 à 19 agents	615
Communes de 2001 à 2500 habitants Etablissements publics de 20 à 24 agents	690
Communes de 2501 à 3000 habitants Etablissements publics de 25 à 29 agents	765
Communes de 3001 à 3500 habitants Etablissements publics de 30 à 34 agents	840
Communes et Communauté de communes de 3501 à 5000 habitants Etablissements publics de 35 à 49 agents	1065
Communes et Communauté de communes de 5001 à 10 000 habitants Etablissements publics de 50 à 60 agents	1600
Communes et Communauté de communes de plus de 10 000 habitants Etablissements publics de plus de 60 agents	2200
Communes et Communauté de communes <b>et Communauté d'agglomération</b> de plus de 20 000 habitants Etablissements publics de plus de 100 agents	2700

Janvier 2026

\* tarifs révisables chaque 1<sup>er</sup> janvier